


 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 02 octobre 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 43	Date convocation : 26/09/2023
Pouvoirs de vote : 1	Date d'affichage : 26/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°96-2023 – Développement Economique
Avenant n°3 à la convention relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation, et d'internationalisation (SRDEII) entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes
 Annexe 8 : avenant n°3

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Prefecture : 09/10/2023
Publication : 09/10/2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X			Arrivée à 17h45 – délibération 88-2023		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas			X	Pouvoir à BOUSQUIER Philippe		
DAMAZAN	MASSET Michel	X			Arrivée à 17h45 – délibération 88-2023		
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe		X		Suppléé par PALADIN Martine		

MONHEURT	ARMAND José	X			
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>		45	1		

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

<p>Délibération n°96-2023 – Développement Economique Avenant n°3 à la convention relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation, et d'internationalisation (SRDEII) entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes Annexe 8 : avenant n°3</p>	<p><i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 09/10/2023 Publication : 09/10/2023</i></p>
--	--

Exposé des motifs :

La Région a adopté son nouveau règlement d'intervention du pôle développement économique et environnemental le 27 mars 2023, intégrant le nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et d'aides aux entreprises (SRDEII) approuvé par le Conseil régional le 20 juin 2022 et par arrêté préfectoral du 31 août 2022. Afin d'assurer une transition plus adaptée au temps nécessaire pour le vote de la nouvelle convention SRDEII 2022/2028, la convention SRDEII signée par les Parties qui devait initialement s'achever le 31 décembre 2023 est prolongée jusqu'au 1er juillet 2024.

Afin d'éviter tout vide juridique au titre des articles L1511-2/L1511-7 et L1511-3 du CGCT, le Conseil communautaire est invité à délibérer sur l'avenant joint à la présente délibération.

Il est proposé une prolongation de la convention jusqu'au 1er juillet 2024 afin de laisser le temps à la rédaction et au vote des conventions issues du nouveau SRDEII.



- Vu** les statuts de la Communauté de Communes en matière de développement économique ;
- Vu** le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L1511-7, L1511-8 et L4251-17 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine du 27 décembre 2016, portant approbation du Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- Vu** la délibération n°2018.2449 de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine du 17 décembre 2018, adoptant le règlement d'intervention d'aides aux entreprises ;

~~Vu la délibération n°118-2019 du 25/09/2019~~ validant de la stratégie de développement économique de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ;
Vu la délibération n°180-2019 du 4 décembre 2019 adoptant la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas relative à la mise en œuvre du SRDEII
Vu l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du SRDEII entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas pour la mise en œuvre de dispositifs liés à la crise COVID, en date du 20/07/2020
Vu la délibération n°2022.11 de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine du 7 février 2022, approuvant la prolongation de la convention SRDEII par la signature de l'avenant n°2
Vu la délibération n°62-2022 du 23/05/2022 adoptant les dispositions de l'avenant n°2
Vu l'avenant n°2 à la convention de mise en œuvre du SRDEII entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas,
Vu la délibération n° 2023.1212.CP de la Commission permanente du Conseil régional en date du 03/07/2023 approuvant la prolongation des conventions SRDEII par la signature de l'avenant n°3,
Oùï l'exposé du Vice-Président en charge du Développement Economique, Monsieur Jacques Larroy,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

46 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

- 1. Approuve** l'avenant n°3 à la convention proposée ci-joint en annexe,
- 2. Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la convention de mise en œuvre du SRDEII

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger

